



HAL
open science

Jardiner l'éthique de la médiation ; Mise en perspectives des liens entre médiation, éthique et jardinage

Benjamin Chambelland

► To cite this version:

Benjamin Chambelland. Jardiner l'éthique de la médiation ; Mise en perspectives des liens entre médiation, éthique et jardinage. L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ?, Carrières Sociales Editions, 2018, 10.4000/books.cse.808 . hal-02418402

HAL Id: hal-02418402

<https://hal.science/hal-02418402v1>

Submitted on 10 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Benjamin Chambelland
Paysagiste DPGL – Docteur en architecture et paysage
UMR 5319 Passages
Mail : benjamin.chambelland@bordeaux.archi.fr

Jardiner l'éthique de la médiation ; Mise en perspectives des liens entre médiation, éthique et jardinage

Introduction

Je ne suis pas animateur socio-culturel, ni même « médiateur », je suis paysagiste. Pour autant, à la lecture de l'appel à communication du colloque, il m'a semblé possible de contribuer au présent débat. Pour cela, il est proposé d'énoncer deux types d'apports. Le premier renvoie au fait que j'expérimente depuis quelques années, en tant que paysagiste, une pratique professionnelle se voulant mettre en œuvre des démarches de participation et de médiation appliquées à la conduite de projets de paysages. Le second est en lien avec les travaux que je conduis actuellement, en tant que doctorant, interrogeant la question éthique appliquée au paysage et, plus particulièrement, à la pratique du jardinage. Un doctorat qui est menée depuis juillet 2015, dans le cadre d'un partenariat entre l'UMR Passages et le Groupement d'intérêt public « Grand Projet des Villes Rive Droite », et dont le titre provisoire est le suivant : *La sagesse des jardiniers : Pour une éthique du paysage. Expérimentation d'une gestion partagée et bienfaisante du Parc des Coteaux*. Le territoire d'étude de ce travail est un espace public de 240ha situé dans la métropole de Bordeaux et correspondant en partie aux coteaux du plateau de l'Entre-deux-mers de la rive droite de la Garonne. Cet espace regroupe principalement dix parcs publics présents sur les coteaux des communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, et est ainsi nommé le « Parc des Coteaux ». Pendant trois ans, mon travail consiste à accompagner les jardiniers des collectivités dans le changement de leurs pratiques de gestion du Parc des Coteaux. Pratiques qui sont en grande évolution depuis quelques années, notamment depuis l'adoption d'une loi prévoyant l'arrêt de l'emploi des pesticides dans les espaces publics à partir du 1er janvier 2017. L'enjeu principal est ici d'associer la préservation des qualités écologiques de ce vaste espace de nature situé en milieu urbain avec les usages qui y prennent place. C'est à travers cette démarche qu'il m'est possible d'observer au quotidien, par un travail d'enquête formalisée, mais également par des conversations informelles, des « conversations de terrain » (Lapassade, 1992), la place et le rôle des jardiniers des collectivités dans les projets d'aménagement et de tenter de répondre à une série de questionnements. Quelles sont les pratiques jardinières actuelles ? Quelles éthiques les jardiniers mobilisent-ils ? À quels moments et pour quelles raisons ? Et la mobilisation de cette éthique, propre à la pratique du jardinage, peut-elle contribuer à repenser la façon de mener des projets de paysages et les aménagements auxquels ils aboutissent ?

Cet avant-propos permet de situer de là où je parle, d'évoquer le cadre de mon travail – positionné à la croisée de la recherche et de l'action – dans lequel la mobilisation de la compétence de médiation est essentielle en vue de gérer les liens entre les jardiniers, les techniciens et les élus des quatre collectivités. Mais revenons au questionnement formulé ici : la médiation, est-elle une compétence de l'animateur ou un métier spécifique ? Afin d'en proposer un éclairage, il est nécessaire d'apporter des éléments de réponse à une autre interrogation : de quelle façon l'éthique contemporaine, déjà constituée, peut-elle contribuer à la consolidation de la pratique de la médiation ? Car s'il paraît évident que toute personne mettant en œuvre une compétence ou ayant une activité en ce domaine de la médiation peut aisément revendiquer la mobilisation d'une éthique, il paraît utile de préciser de quelle médiation et de quelle éthique il est question. Il s'agit de fait d'explorer en quoi les pratiques de la médiation peuvent ou non mobiliser une éthique spécifique et adaptée : « une éthique de la médiation » (Caune, 1999, Faget, 2010).

À cet égard, j'explorerai trois axes de réflexions. (i) La médiation envisagée, en premier lieu, comme un *processus incertain*. Il s'agit de la considérer comme un mode d'action régissant les rapports entre des individus et/ou des structures organisationnelles. Elle s'apparente alors à un processus dynamique et mouvant au sein duquel il est difficile de prévoir toutes les conséquences de nos actes. (ii) La médiation considérée, ensuite, comme un *processus de sollicitude*. L'un des enjeux principaux est ici la capacité de « prendre soin » d'autrui, mais également de soi et de l'environnement dans lequel nous vivons. (iii) La médiation via, enfin, un détour par le jardin. Il s'agit là non seulement de relier les pratiques de médiation aux particularités sociales, écologiques et philosophiques du jardin et de l'activité de jardinage, mais aussi d'exprimer toutes les tensions socio-culturelles qui émanent de ces pratiques dans le contexte du Parc des Coteaux.

La médiation, un processus incertain ; Quelle éthique face aux interrelations à l'œuvre ?

Pour introduire mon propos, il s'agit ici d'évoquer les apports de Jacques Faget (2010) sur la médiation en tant que *processus*, me permettant ensuite de formuler un complément à travers l'énonciation de la médiation comme un *processus incertain*. Une contribution illustrée par l'expérience de ma recherche doctorale et développée à travers la mobilisation de la pensée éthique d'Edgar Morin (2004).

Dans son texte intitulé « Le cadre éthique et déontologique de la médiation », Jacques Faget expose ce qu'il nomme « *les caractéristiques du processus de la médiation* ». Selon lui, le processus de médiation est à la fois « *communicatif* », « *coopératif* » et « *directement participatif* » (Faget, 2010, p.9-10). Il met en avant ici « *l'importance de la rencontre en face-à-face des personnes en conflit. Car c'est la communication directe entre les protagonistes qui constitue l'objectif du processus et le moyen de son accomplissement.* » (*Ibid*). Il paraît possible d'ajouter à cela le caractère *incertain* du processus de médiation. Il s'agit là d'une particularité propre à tous les processus engageant des interactions sociales et culturelles, mais ici renforcée par l'objectif même de l'action de médiation. Selon Jacky Bellerot « *Assurer une médiation c'est jouer un rôle d'intermédiaire, celui d'un tiers plus ou moins reconnu comme neutre, en vue de créer ou de maintenir, entre des personnes, des groupes, des instances, des institutions, voire des Etats, des liens, qu'ils soient insuffisants ou inexistantes ou qu'ils soient rompus.* » (Bellerot, 2014, p.1). Le médiateur, ainsi impliqué dans la gestion de relations et de conflits éventuels entre des individus et/ou des structures organisationnelles, est face à un jeu d'interrelations complexes rendant d'autant plus incertaine la maîtrise des conséquences de ces actes. Afin d'explicitier cela, il est proposé de témoigner de l'action que je conduis actuellement auprès des jardiniers du Parc des Coteaux.

Dans le cadre de ce travail, quatre rencontres sont organisées chaque année depuis 2013. Ces journées sont l'occasion de créer, ou de recréer, du lien entre les jardiniers et les responsables des services environnement des quatre collectivités. Elles permettent de partager les points de vue et de repenser les manières de faire. Mon rôle ici est d'organiser les échanges et de m'assurer que tout le monde parle. S'il s'agit en premier lieu d'un rôle d'animateur, il s'agit aussi de mobiliser une compétence de médiateur. Car l'enjeu de ces rencontres est de s'assurer que les tensions et conflits puissent s'exprimer directement entre les personnes opposées – processus « *communicatif* » – (Faget, 2010, p.9-10) et de permettre aux participants de s'impliquer dans la recherche d'une solution mutuellement satisfaisante – processus « *coopératif* » et « *directement participatif* » – (*Ibid*). Pendant ces journées, la gestion des relations entre les personnes présentes nécessite de s'adapter constamment. Il est nécessaire d'observer, de comprendre, d'être à l'écoute et d'être en mesure de juger de la meilleure manière dont il faut se comporter pour assurer pleinement ce rôle de « tiers », ce rôle de médiateur. Il faut être en mesure de se positionner parfois au « milieu », parfois de s'effacer, de s'inscrire dans une mise en contact ou non. L'action de médiation est en mouvement perpétuel. Elle doit s'adapter aux dynamiques sociales, culturelles, écologiques, mais également spatiales qui sont à l'œuvre au cours des échanges. Bien que l'ensemble des personnes soit ici dans une forme

de « face à face » et que mon rôle est de m'assurer que tous les avis et toutes les tensions s'expriment, il paraît impossible de relever pleinement ce défi. Entre les non-dits, les faux-semblants ou tout simplement les mauvaises interprétations, les avis et tensions semblent tout autant se faire que se défaire, empêchant de maîtriser les réels impacts positifs ou non du processus de médiation. Dès lors, quel positionnement éthique peut-il permettre de faire face à ces interrelations mouvantes, à l'issue incertaine et dont dépend à nos yeux le bien fondé de nos actes ?

Précisons, tout d'abord, le sens accordé ici à l'éthique. Je reprendrais pour cela une formulation de Paul Ricœur selon lequel l'éthique peut être considérée comme « *la visée de la vie bonne, avec et pour autrui, dans le cadre d'institutions justes* » (Ricœur, 1990, p.1). À cet égard, un des plus grands dilemmes de la philosophie morale est de savoir comment mobiliser au mieux la volonté de faire le bien, alors même que nous sommes dans l'impossibilité d'en prévoir toutes les conséquences. Edgar Morin évoque à ce propos ce qu'il nomme l'« *écologie de l'action* » indiquant « *que toute action échappe de plus en plus à la volonté de son auteur à mesure qu'elle entre dans le jeu des inter-rétro-actions du milieu où elle intervient. Ainsi l'action risque non seulement l'échec, mais aussi le détournement ou la perversion de son sens.* » (Morin, 2004, p.46). Il s'agit selon lui de faire le « *pari éthique* » (Morin, 2004, p.66), de ne pas rester passif devant un tel dilemme, mais de passer à l'acte en misant sur telles ou telles conséquences déterminées par l'honnêteté et la rigueur intellectuelle. Edgar Morin invite ainsi à reconnaître ses risques et élaborer une stratégie.

Dans le cadre des rencontres entre les techniciens et les jardiniers municipaux, malgré les efforts collectifs, il se peut que la ou les solutions formulée(s) en réponses aux tensions ne puissent voir le jour. Au fil des rencontres, un sentiment d'échec prend parfois le dessus. Un jardinier l'exprime ainsi ; « *nous n'avons rien fait depuis tout ce temps* ». Les décisions prises au sein du groupe nécessitent l'aval des élus, la mobilisation de moyens financiers et une organisation collective qui implique d'autres personnes telles que des partenaires institutionnels et/ou des techniciens d'autres services municipaux, ce qui rend complexe, parfois longue et hasardeuse leurs mises en place car dépendantes de multiples facteurs. Il faut en avoir conscience et assumer la part d'incertitude inhérente au processus d'évolution de l'action publique, mais également ne pas se laisser abattre par la complexité de la situation. Car à contrario, sans avoir pu l'anticiper, les choses se font parfois bien plus simplement. Un autre jardinier en témoigne ; « *depuis que l'on en a parlé, j'ai changé les choses. Je ne crois même pas que les autres soient au courant, mais ça marche bien et ça dérange personne, alors* ». La volonté d'accompagner la résolution collective des tensions et des conflits (médiation) guidée par la volonté de bien, ou de mieux, faire les choses avec et pour autrui (éthique) s'exprime ici pleinement dans un processus incertain.

L'éthique de la médiation peut ainsi se déployer dans une approche nécessitant de faire un « *pari-éthique* ». C'est-à-dire de miser sur le bien-fondé de ses actes, de se convaincre de la juste valeur de ses choix et d'être sincère envers soi-même, et envers les autres, de la bienveillance de son action. Pour explorer plus en avant cette hypothèse, il est proposé d'aborder la médiation en tant que *processus de sollicitude*, faisant appel au besoin d'entraide et au sentiment de responsabilité envers les autres.

La médiation, un processus de sollicitude ; Quelle éthique désigne une attention aux autres, mais également à soi et à l'environnement ?

Il s'agit ici de mobiliser une autre dimension des expériences que je partage avec les jardiniers du Parc des Coteaux. Une expérience mettant en avant une nouvelle perspective de la médiation et permettant de faire un lien plus étroit avec une approche par l'éthique : une éthique ancrée dans l'acte de sollicitude ainsi appelée l'éthique du *care* (Brugère, 2011). Pour exposer cela, revenons au Parc des Coteaux.

Il y a peu, j'ai impliqué les jardiniers en charge de la gestion des terrains de sport, car le Parc comprend des installations sportives. La particularité de ces jardiniers est qu'ils emploient encore des pesticides et/ou des engrais chimiques pour l'entretien de ces espaces, ce qui n'est heureusement plus le cas dans les parcs publics. Leur implication a ainsi mis au jour une situation délicate pour eux. Malgré une réelle conviction et envie pour une majorité d'entre eux de ne plus employer ces produits néfastes pour leur santé et pour celle des sportifs, ils n'ont pas changé leurs pratiques car ils craignent une incompréhension des clubs de sports s'il y a le moindre changement dans la qualité des terrains. Cette tension entre les jardiniers et les clubs s'insère dans un jeu d'acteurs complexe. Les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac sont toutes les quatre confrontées à un enjeu d'insertion sociale vis-à-vis d'une part de leurs habitants. Sur ce territoire se concentre plus de 45 % de la population métropolitaine résidant dans les quartiers de la politique de la ville. Les élus ont ainsi, depuis de nombreuses années, fait le choix de valoriser la pratique sportive pour y répondre. Les clubs de sports, aujourd'hui en nombre, sont importants pour les élus au regard du bienfondé de leurs actions dans le domaine social. Les jardiniers, de leur côté, manquent de compétence pour opérer un réel changement. L'arrêt de l'utilisation des produits chimiques nécessite une évolution dans les manières de faire, exigeant qu'ils puissent accéder à des formations adéquates. Cela nécessite aussi qu'ils puissent changer leurs matériels, ce qui est un sujet de crispation auprès des élus, car les communes manquent actuellement de moyens d'investissement. Pour débloquer cette situation, nous avons organisé une rencontre entre l'ensemble des responsables de la gestion des terrains de sports. Après une journée d'échange, il a été décidé d'engager un processus collectif impliquant les jardiniers, les techniciens, les élus et les usagers, dans l'objectif d'arrêter progressivement l'emploi des pesticides et des engrais de synthèse.

Cette expérience a mis en évidence le dilemme des jardiniers entre ce qu'ils pensent être bon pour eux, pour les autres et pour l'environnement, et leur difficulté à passer à l'action. Ils se trouvaient face à une situation de blocage qu'ils n'arrivaient pas à dépasser. La mise en place d'un lieu et d'un temps d'échanges entre eux leur a permis de faire valoir leur avis, de libérer leur tension et d'envisager collectivement une solution. Car si la question de la préservation de la santé était une évidence pour eux et l'objectif à atteindre, il fallait pour cela trouver des réponses à des problématiques techniques permettant de ne pas amoindrir la qualité des terrains, par crainte de ne plus répondre aux exigences des usagers ; « *Nous on veut bien arrêter d'utiliser des pesticides et des engrais chimiques, évidemment, mais si demain les terrains ne sont plus pareil on va nous tomber dessus* »¹. L'acte de médiation s'est ici saisi d'une problématique tant sociale qu'écologique, mettant en jeu la santé des jardiniers, celle des citoyens ainsi que celle de l'ensemble des milieux écologiques concernés. À travers cela, il est possible de nouer un lien théorique avec l'éthique du *care*, une éthique associée à la nécessité de *prendre soin* d'autrui, à un sentiment de responsabilité envers les autres, mais également envers son environnement et les êtres vivants non-humains que l'on y trouve.

Joan Tronto et Berenice Fisher (1990, p 40) suggèrent : « *que le care soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre monde, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend notre corps, notre soi et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à entrelacer en un réseau complexe de soutien à la vie.* » Selon elles, l'activité de

¹ Prise de parole d'un responsable de service des sports présents lors d'une rencontre collective dédiée à la problématique de l'emploi des pesticides et des engrais de synthèses sur les terrains de sport.

soin est ainsi envisagée non seulement à l'échelle du milieu de vie humain, mais également non humain, envers *son environnement* à l'échelle locale – entendu comme un complexe socio-écologique – ou envers *l'environnement*, catégorie d'action à l'échelle planétaire. La médiation, envisagée comme un *processus de sollicitude*, semble ainsi pouvoir pleinement se ressourcer dans l'éthique du *care*. La médiation peut ainsi être considérée comme une approche à la fois sociale et écologique.

Dans le cadre des ateliers menés avec les jardiniers et les techniciens municipaux, l'affirmation progressive et la consolidation collective d'une volonté de « prendre soin » des corps et des milieux (éthique du *care*) a été un élément déclencheur dans le processus de médiation pour essayer de dépasser les freins à l'arrêt de l'emploi des pesticides. Les participants de la rencontre dédiée à ce sujet se sont mutuellement et individuellement engagés par la suite. Dans les mois qui ont suivi, les services sport des quatre communes ont engagé des actions leur permettant d'arrêter progressivement l'emploi des pesticides et des engrais de synthèse. Ce qui peut conduire, probablement, à l'émergence de nouvelles tensions à terme, mais qui a permis, dans un premier temps, de dépasser les blocages actuels et de faire évoluer leur pratique en place depuis 40 ans.

Les propos tenus jusqu'à présent se sont attachés à développer *les caractéristiques du processus de la médiation* (Faget, 2010) à partir de retour d'expériences et de liens avec la pensée éthique contemporaine. Pour poursuivre cette discussion il est proposé de faire un détour au jardin. Un détour théorique, tout d'abord, permettant d'explicitier le sens accordé au « jardin » dans les sciences humaines et sociales. Un détour empirique, ensuite, ancré dans l'analyse d'expériences de médiation à travers l'activité du jardinage.

Le jardin et le jardinage, reflet de notre manière d'être au monde ; Mise en pratique de la médiation entre engagement social et velléités de pilotage

Dans ce troisième et dernier axe de réflexion, il est proposé d'explorer en quoi le jardinage peut être favorable à la conduite d'actions de médiation. Le jardinage est ici considéré comme une activité pouvant s'ancrer – de façon similaire à la pratique de la médiation telle que nous venons de l'évoquer – dans une approche à la fois sociale et écologique. Mais, pour aller plus loin, il est nécessaire de clarifier le sens accordé à la pratique du jardinage tout en évoquant le lieu de son expression : le jardin.

Le jardin peut être défini comme un espace à la fois clos et ouvert sur le monde. Clos par les limites physiques qui le déterminent et ouvert par sa capacité à concentrer en son sein un échantillonnage de l'ailleurs, du lointain. Le jardin est un lieu qui invite à la contemplation, à l'observation des dynamiques naturelles (vie et mort, collaboration, symbiose et/ou concurrence). Il est aujourd'hui à la fois lieu de sagesse – se retirer, cheminer, contempler, prendre soin – (Brunon, 2014) mais également de déraison – pollution, surproduction, épuisement des ressources. À travers l'histoire, le jardin a été pensé comme un art ou comme un lieu de régulation des relations sociales. Il est pluriel et contradictoire. « *Derrière certains comportements, anodins en apparence, se tient le jeu de la vie. Peigner son bout de jardin, c'est s'affirmer jardinier « comme il faut », mais peut-être aussi maître de la nature. S'installer dans un square public, c'est profiter de son calme ou conquérir un territoire. Goûter ses propres légumes, c'est retrouver les saveurs d'autrefois et participer à la vitalité du monde.* » (Brunon, 1999, p.12) La pratique du jardinage peut ainsi être envisagée comme le reflet de notre manière d'être au monde, comme une manière de se penser et de penser nos relations avec le monde.

Si le jardinage peut mettre à jour nos manières de penser et d'agir, il peut tout autant les renouveler. Et si l'on garde en substance son fort potentiel bienfaiteur pour soi, autrui et notre environnement, il semble propice au développement de la médiation. Le jardin peut alors avoir une fonction médiatrice permettant de relier notre esprit et notre corps aux réalités du monde. De ce

fait, le jardinage, envisagé comme une activité individuelle ou collective, peut permettre de développer une démarche émancipatrice, de prendre la mesure de nos actes par l'observation des conséquences produites sur les milieux – sociaux, culturels et écologiques – dans lesquels nous évoluons. Le jardinier peut être actif vis-à-vis des dynamiques qui sont à l'œuvre ou bien s'effacer, rester simple spectateur. Il peut jouer un rôle de « *tiers personne* » (Faget, 2010) régissant les liens ou les laissant se nouer et dénouer au fil du temps. Le jardinage est ainsi envisagé comme une activité propice à la mise en pratique de la médiation. Pour autant, bien que le jardin et l'acte de jardiner offrent de belles perspectives théoriques, ils se confrontent bien souvent à des réalités socio-culturelles et politiques en tension. Le fort développement contemporain des jardins partagés correspond, par exemple, à « *des aspirations sociétales à plus de nature en ville, mais aussi à plus de lien social, d'appropriation citoyenne* » (D'Andrea, Tozzi, 2014, p.72). Pourtant, il se retrouve confronté, de la part des pouvoirs publics, à « *un discours prosélyte et normatif, érigeant le jardinier en écocitoyen idéal et montrant des velléités de pilotage par leurs politiques émergentes* » (Ibid). Il s'agit donc de prendre conscience que les projets sociaux centrés sur la pratique du jardinage, quand bien même ils offrent un fort potentiel de conduite de médiation, nécessitent bien souvent tout autant le développement d'une action de médiation entre les acteurs locaux et les pouvoirs publics.

De juillet à octobre 2015, une série d'entretiens a été menée auprès des jardiniers municipaux des quatre collectivités composant le Parc des Coteaux. Lors de ces échanges, plusieurs témoignages ont reflété une part de la nature des tensions pouvant s'exprimer dans le cadre des processus de projet urbain impliquant des élus et des professionnels de l'aménagement (architecte-paysagiste et entrepreneur du paysage).

« J'espère que je suis un jardinier, je le revendique complètement. Par contre, je trouve que c'est un métier très galvaudé. Le terme de jardinier devrait être une récompense »

« Le but d'un jardinier, c'est de planter quelque chose et de le faire pousser. C'est pas compliqué, j'ai un pied de tomate, je bêche, je mets un peu de fumier, un peu de calcaire, je plante, je mets un tuteur et je sais que je viendrai de temps en temps sarcler et arroser un petit peu, moyennant quoi j'aurai des tomates.

Voilà ça y est, je suis un jardinier.

Alors que là, lors des chantiers d'aménagement, si les ouvriers peuvent planter les arbres depuis le camion, le jeter, ils le font. Le problème c'est qu'on l'admet. On méprise notre métier !

Dans ces conditions, l'architecte-paysagiste, qui a la responsabilité du chantier, ne se comporte pas en jardinier.

« L'acte de planter un arbre, ce n'est pas un acte politique, c'est avant tout un acte botanique. »

Ces témoignages mettent en avant le fait que les jardiniers ne sont pas nécessairement impliqués dans les processus de projets. Ils sont spectateurs de ce qui se joue dans l'aménagement de l'espace. Ils n'interviennent principalement que comme exécutant de la gestion quotidienne une fois le projet livré. Les termes d'« agent » et de « technicien » ont d'ailleurs remplacé celui de « jardinier », de la même manière que les tâches quotidiennes se sont écartées du rôle d'observateur attentif aux dynamiques socio-écologiques :

« On est plus des jardiniers. On est des coupeurs d'herbe et des tailleurs de haies ! »

La pratique du jardinage au sein des collectivités semble ainsi confrontée au même velléité de pilotage que les projets sociaux, à la différence que la symbolique du « *jardinier en écocitoyen idéal* » (D'Andrea, Tozzi, 2014, p.72) n'est pas ici érigée voir dissous à travers l'emploi de termes technicistes pour les désigner éloignés des potentiels savoir-faire des jardiniers municipaux. Dans le cas observé, les témoignages révèlent ainsi la nécessité de mettre en place un processus de médiation permettant de (re)créer du lien entre les jardiniers municipaux et les autres acteurs de

l'aménagement et de la gestion du Parc des Coteaux, mais également permettant de (re)créer du lien entre l'ensemble de ces acteurs et les dynamiques socio-écologiques à l'œuvre.

Conclusion

La présente communication avait pour ambition d'apporter des éléments de réponse à un des questionnements au centre de ce colloque : la médiation est-elle une compétence de l'animateur ou un métier spécifique ? Avec mes compétences propres de paysagistes, expérimentant des actions de médiations depuis quelques années et menant actuellement une recherche doctorale sur l'éthique du paysage, il a été proposé de nouer des liens entre l'éthique, la médiation et le jardinage. La médiation pouvant tirer parti des approches théorico-pratiques instituées de l'éthique contemporaine et le jardinage proposant une activité favorable à la pratique de la médiation. En guise de conclusion et d'ouverture, il paraît possible de poursuivre cette réflexion en explorant plus en avant non seulement en quoi la pensée éthique peut contribuer à consolider la pratique de la médiation, mais inversement en quoi la médiation peut-elle contribuer à alimenter la construction de principes éthiques ? Des principes éthiques ancrés dans l'action sociale, culturelle et environnementale.

Bibliographie

- BEILLEROT Jacky (2004), « Médiation, éducation et formation », *Tréma* n°23, pp. 27-34
- BONAFÉ-SCHMITT Jean-Pierre (1997), « Les médiations », *Communication et organisation* n°11.
- BRUGÈRE Fabienne (2011), *L'éthique du Care*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 127 p.
- BRUNON Hervé dir. (1999), *Le jardin notre double* Paris, Editions Autrement – Collection : Mutations, n°184, 295 p
- BRUNON Hervé (2014), *Jardins de sagesse en Occident*, Paris, Seuil, 128 p
- CAUNE Jean (1999), Pour une éthique de la médiation - Le sens des pratiques culturelles, aux Presses Universitaires de Grenoble - Collection : Communication, médias et sociétés, 296 p.
- D'ANDREA Nicolas, TOZZI Pascal (2014), « Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : De l'espace cultivé à un habiter durable ? », *Norois* n° 231, pp. 61-74.
- FAGET Jacques (2010), « Le cadre éthique et déontologique de la médiation », *Médiations*, Toulouse, ERES, « Trajets », pp. 87-108.
- FAGET Jacques (2012), « Les mondes pluriels de la médiation », *Informations sociales* n° 170, pp. 20-26.
- FISHER Berenice, TRONTO Joan (1990), « Towards a feminist theory of care », in Emily K. Abel, Margaret Nelson (dir) *Circles of Care. Work and Identity in Women's Lives*, Albany, NY, SUNY Press, pp. 36-54.
- LAPASSADE Georges (1992), L'observation participante, La méthode ethnographique. DESS d'Ethnométhologie et Informatique, année scolaire 1992-1993
- MORIN Edgar (2004), *La méthode 6. Ethique*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 271 p.
- RICOEUR Paul (1990), Soi-même comme un autre, Paris, Le Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 424 p.
- RICOEUR Paul (1990), « Éthique et morale », *Lectures1*, 9 p.
- RUSS Jacqueline, LEGUIL Clotilde (2012), *La pensée éthique contemporaine*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 4^e éd, 128 p.